

L'HISTOIRE DE FADAK

<"xml encoding="UTF-8?">

L'HISTOIRE DE FADAK

Après cette victoire sur Khaybar, le Saint Prophète (s) décidé de détruire les puissances juives afin de mettre un terme au danger pour l'Islam. Il se concentra donc sur un village juif à Fadak, une terre fertile à 180Km au nord de Médine.

Il envoya un convoi aux anciens de Fadak. Le chef du village préféra la paix à la bataille. En échange de la protection des Musulmans, il s'accorda pour laisser la moitié de la production régionale au Saint Prophète(s).

Selon les règles de l'Islam, les terres conquises par la force ou la guerre deviennent propriétés des Musulmans et sont dirigées administrativement par les Musulmans. Mais, les terres qui sont cédées aux Musulmans sans opposer aucune résistance, comme c'est le cas de Fadak, appartiennent au Saint Prophète (s), puis à l'Imam (a) de l'époque. Ils ont le droit de distribuer ces terres comme ils l'entendent. Ce verset en fait foi :

Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messenger, appartient à Allah, au Messenger, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous...

Sourate Hashr, 59 : 7(extrait)

La terre de Fadak devint ainsi la propriété du Saint Prophète (s), et lorsque le verset suivant fut révélé: Et donne au proche parent ce qui lui est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur en détresse...

Sourate Bani Israaïl, 17 : 26(extrait)

il fit cadeau de Fadak à sa bien-aimée fille Bibi Fatéma (a).

Il fit cela pour plusieurs raisons: premièrement, parce qu'il lui était ordonné de donner leur dû à ses proches. Le Saint Prophète (s) et tous les Musulmans étaient redevables à Bibi Khadidja

(a) qui sacrifia toute sa fortune pour les Musulmans. Son argent était utilisé pour répandre l'Islam, pour affranchir les esclaves musulmans qui leur apportait leur soutien en temps de difficulté comme durant les 3 ans de boycott subis à la Mecque.

A présent, le Saint Prophète (s) pouvait lui retourner ses faveurs en offrant à sa fille la riche terre de Fadak. Il savait aussi qu'Imam Ali (a) aura besoin de Fadak comme source de revenu pour conserver son titre de Calife.

Enfin, il tenait à laisser des réserves à sa fille et à ses petits-enfants afin qu'ils puissent vivre dignement après son décès.

Mais, lorsque le Saint Prophète (s) mourut, Abou Bakr, qui avait extorqué le Califat d'Imam Ali (a), s'empara de Fadak. Il fit cela afin de s'assurer qu'Imam Ali (a) n'aurait pas les moyens de reprendre ses droits.

Lorsque ses agents l'informèrent qu'ils avaient été remplacés par les hommes du nouveau Calife à Fadak, Bibi Fatéma (a) décida de contester par les moyens légaux.

Abou Bakr refusa d'entendre sa cause; et lui demanda d'apporter des témoins. Bien qu'elle possédait déjà Fadak et qu'aucun doute ne subsistait sur son appartenance, elle apporta deux témoins : Imam Ali (a) et une femme du nom de Oumme Ayman à qui le saint Prophète (s) avait déjà garanti le paradis.

Malgré cela, Abou Bakr refusa la requête en citant une fausse rumeur:

"Le Saint Prophète a dit, 'Nous, groupe de Prophètes, n'héritons point du tout comme nous ne laissons rien en héritage. Tout ce que nous laissons revient à l'aumône' "

Il s'agissait d'un mensonge certain, et personne d'autre qu'Abou Bakr ne prétendait l'avoir entendu.

Bibi Fatéma (a) fit un discours éloquent dans lequel elle démontra avant tout l'Unicité d'Allah et la nature de la mission de son père. Elle prouva ensuite qu'Abou Bakr mentait en citant le verset suivant:

Et Soulayman hérita de Dawoud...

Sourate Naml 27 : 16(extrait)

Bien qu'Abou Bakr fut honteux de son attitude et décida de lui rendre Fadak, Bibi Fatéma (a) ne le pardonna jamais. Elle ne lui adressa plus la parole de son vivant, et 6 mois après le décès de son père, il lui fut interdit d'assister à ses funérailles conformément à sa volonté.

Finalement, Abou Bakr écrivit un certificat attestant que Fadak était la propriété absolue de Bibi Fatéma (a) et lui rendit la terre. Mais, alors qu'elle rentrait chez elle, elle croisa Oumar Umar al-Khattab qui prit connaissance du certificat. Il s'en saisit et le rapporta à Abou Bakr en disant:

"Ali étant le bénéficiaire, son témoignage n'est pas valable. Quant à Oumme Ayman, c'est une femme et son témoignage n'a pas de valeur non plus."

En disant cela, il déchira le certificat en présence d'Abou bakr. Cet acte affligea tant Bibi Fatéma (a) qu'elle le maudit en disant:

"Puisse Allah te déchirer l'estomac de la même manière. "

Cette malédiction lui fut fatale, puisqu'en l'an 24 A.H, Oumar fut poignardé par trois fois à l'estomac par son assassin, Abou Loulou.

Depuis, Fadak resta aux mains des chefs successifs jusqu'à l'époque du Calife Oummeyade Oumar bin Abdoul Aziz qui la rendit à Imam Mouhammad al-Bakir (a). Mais, le Calife suivant la reprit et elle demeura la propriété des Califes de Bani Oumayya jusqu'à la fin de leur règne. sous le règne de Bani Abbas, elle fut rendue pour une courte période avant d'être reprise .définitivement
